

Dépôt en ligne des demandes d'urbanisme



Depuis le 1^{er} janvier 2022, la saisine par voie électronique, déjà pratiquée pour de nombreuses démarches administratives, est applicable également aux demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables de travaux....).

A cet effet, un dispositif a été mis en place via la plateforme **IDE'AU** de dépôt de vos dossiers.

[Cliquez ici pour accéder à la plateforme IDE'AU](#)

Pour toute question concernant cette procédure vous pouvez joindre le service urbanisme au 05.62.11.71.07.